CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

OBJET: Subvention aux associations à vocation agricole et Etablissements Publics Locaux d'Enseignement Agricole.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer au titre de l'exercice 2020, conformément au tableau annexé au rapport, onze subventions pour un montant total de 215 300 € au titre de l'aide à l'emploi agricole, à l'installation en agriculture, à la structuration des filières agricoles et à l'enseignement agricole,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, lorsqu'elles sont nécessaires, les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense globale de 215 300 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées